

N/Réf : OFP/DAL/S.MAR./N° 1476 /2026

Casablanca, le

06 Octo 2026

MONSIEUR LE DIRECTEUR DE LA SOCIETE

.....

Objet : Concours Architectural n° 101/2026, relatif aux études architecturales et la conduite des travaux de démolition et reconstruction de l'ISTA TAHANNAOUT et son Internat.

Monsieur,

Suite à la demande d'éclaircissement d'un concurrent, concernant le Concours Architectural n°101/2026 cité en objet, nous avons l'honneur de vous communiquer les précisions fournies, à savoir :

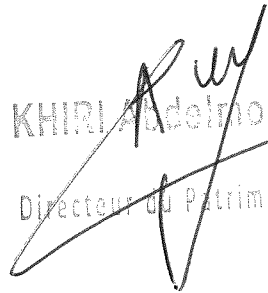
Question 1 : Merci de préciser le nombre et la vocation des terrains de sport à prévoir.

Réponse 1 : Il est prévu l'aménagement d'un seul terrain omnisports d'une dimension de 30 × 15 m.

Question 2 : La donnée indiquée au programme concernant une salle de cours de « 1 m × 10 m » semble contradictoire ou erronée.

Réponse 2 : Les dimensions des salles de cours sont bien celles précisées dans le programme architectural, à savoir : une longueur de 10 m, une largeur de 6 m et une hauteur minimale sous plafond de 3 m, soit une superficie de 60 m² par salle de cours.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleures salutations.


KHIRI Abdelmoutalib
Directeur du Patrimoine P.I